

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Signé par :
CHEN Christian
47B3724F664A461...



AB GROUPE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMIEE AU CAPITAL DE 407.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 16 rue Lalo, 75016 PARIS
RCS PARIS 888 641 875

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ
ET LE DIX HUIT JUILLET,

Les associés de la société **AB GROUPE**, société à responsabilité limitée au capital de QUATRE CENT SEPT MILLE EUROS dont le siège social est au 16 Rue Lalo 75016 PARIS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- **Madame WU Suzanne**, Mille Deux cents parts, numérotées de 1 à 1.200;

ci..... 1.200 parts ;

- **Monsieur CHEN David**, Cent quatre-vingt-seize mille parts, numérotées de 1.201 à 197.200 ;

ci..... 196.000 parts ;

- **Monsieur CHEN Laurent**, Deux cent huit mille Six cents parts, numérotées de 197.201 à 405.800 ;

ci..... 208.600 parts ;

- **Monsieur CHEN Christian Ka-Ruy**, Mille Deux cents parts, numérotées de 405.801 à 407.000 ;

ci..... 1.200 parts ;

Soit un total de 407.000 parts.

L'assemblée réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur CHEN Christian Ka-Ruy préside la séance.

Le président donne lecture et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée indiqué dans les convocations, qui comprend la question suivante :

ORDRE DU JOUR

1° Nomination de Monsieur CHEN Christian Ka-Ruy en tant que nouveau gérant suite à la démission de Madame WU Suzanne à compter de ce jour.

Après lecture et discussion de l'ordre du jour, le président met aux voix la résolution proposée à l'assemblée générale :

PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION :

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de gérant de la Société :

Monsieur CHEN Christian Ka-Ruy, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] demeurant [REDACTED] en remplacement de Madame WU Suzanne, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

La collectivité des associés donne quitus à Madame WU Suzanne pour l'exécution de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

Monsieur CHEN Christian Ka-Ruy, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les articles 14-15 et suivants des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des participants ne demandant la parole.

L'assemblée générale extraordinaire donne tout pouvoir à Monsieur CHEN Christian Ka-Ruy, et à toute personne qui se substituerait à lui pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et tous les associés présents via une signature électronique.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les associés sont convenus de signer électroniquement le présent PV conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par le biais du service Docusign, les associés s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service www.docusign.com.

Madame WU Suzanne



Monsieur CHEN David



Monsieur CHEN Laurent



Monsieur CHEN Christian Ka-Ruy

